



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 23 décembre 2019 à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 19 décembre 2019 s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel FAYARD, Maire.

**Présents** : M. Daniel FAYARD, Mme Sylvie DUVAL, M. Claude ANDREANI, M. Gérard CIMETIÈRE, M. Frédéric BAGNARD, M. Éric BROSE, M. Didier DULAC, M. Thierry MOËNE,

**Absent(e)s** : Mme Marie-Claude AOUDIA, Mme Karine AVERLY, M. Lilian CHANEL, Mme Nadine DELAHAYE, Mme Sylviane GANDREY, Mme Emilie ROSIER, Mme Elisabeth VALETTE,

Membres en exercice : 15

Présents : 08

Votants : 08

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DUVAL

### **DELIBERATIONS :**

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 25 novembre 2019**

Vu le compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2019,

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2. Décision modificative n°2 – budget principal**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M 14,

**VU** le budget primitif 2019

Après le vote du budget primitif, le conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la commune jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Madame DUVAL présente la décision modificative n°02 du budget principal 2019, suivant le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138 – op 101 VOIRIE		250.00 €
D 2138 – op 111 NOUVELLE CANTINE		100.00 €
D 2138 – op 118 CITY PARC	350.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>350.00 €</b>	<b>350.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

*La séance s'est achevée à 20h30.*



**Le Maire**  
Daniel FAYARD